

D.ieu instruit Moché de commander à Aharon et ses fils leurs devoirs et leurs droits en tant que Cohanim (« prêtres ») qui offrent les Korbanot (sacrifices animaux et alimentaires) dans le Sanctuaire. Le feu sur l'autel doit brûler constamment. On y incinère certains sacrifices animaux et alimentaires.

Les Cohanim consomment la viande de certains sacrifices animaux et ce qui reste de l'offrande alimentaire. L'offrande de paix est mangée par celui qui l'a apportée, à l'exception de parties spécifiques, données au Cohen. La viande sainte des offrandes doit être consommée par des personnes en état de pureté rituelle, dans l'endroit saint qui leur a été désigné et à un moment spécifique.

D'après un enseignement du Rabbi de Loubavitch

Aharon et ses fils restent dans l'ancre du Sanctuaire pendant sept jours, au cours desquels Moché les initie à la prêtrise.

En quoi ce miracle se distingue-t-il par son caractère exceptionnel ?

Le Chabbat Hagadol, ou Grand Chabbat, désigne le Chabbat de cette semaine. Ce terme fait référence au miracle survenu avant même que la nation juive ne soit libérée d'Égypte. Lorsque les premiers-nés égyptiens prirent conscience que la prochaine plaie qui leur serait infligée serait celle des premiers-nés, ils exigèrent de Pharaon qu'il autorise le départ des Israélites.

En conséquence, une guerre civile éclata et des Égyptiens se battirent littéralement, allant jusqu'à

perdre la vie pour convaincre leurs compatriotes de laisser partir les Israélites ! Ce grand miracle eut lieu le Chabbat précédant l'exode des Juifs d'Égypte et est depuis lors désigné sous le nom de « Grand Chabbat », afin de mettre en lumière cet événement préliminaire miraculeux.

Il convient alors de s'interroger : en relation avec l'exode d'Égypte, tant de miracles spectaculaires se sont manifestés. Parmi eux figuraient, bien sûr, les Dix Plaies et l'ouverture de la Mer des Joncs. Ces miracles constituaient des manifestations extraordinaires qui altérèrent l'ordre naturel des choses. L'eau se transforma en sang ; de la grêle, mêlée de feu, tomba. Une nation entière comptant des millions de Juifs traversa une mer qui avait été totalement

Suite en page 2

EDITO

LIBERTÉ !

Cette semaine nous introduit à une période différente de toutes les autres. Bien sûr, chacun aura relevé que nous rencontrons ainsi le 11 Nissan, à l'orée des fêtes à présent si proches. 11 Nissan, le 123^{ème} anniversaire de la naissance du Rabbi : ce jour, par ce qu'il incarne, est en soi porteur d'une puissance précieuse pour chacun. C'est un jour qui nous permet de mieux percevoir les changements du monde et combien nous pouvons toujours les développer, pour le Bien. N'est-ce pas là une manière de vivre cette date comme un jour de libération ?

Car la liberté est un acquis auquel nul ne peut renoncer, et la fête de Pessa'h nous en rappelle les contours. Celle-ci a, justement en notre temps, des accents d'une actualité surprenante. Certes, elle nous raconte une histoire d'il y a plus de 3500 ans, une sortie de cette Égypte antique qui n'existe plus que dans les livres d'histoire et une libération d'une servitude depuis longtemps abolie. Pourtant, en filigrane, elle nous dit aussi comment le plus

puissant empire d'un temps ne résiste pas à l'élan d'un peuple qui, répondant à l'appel de D.ieu, va vers son destin. Elle nous dit que, au cœur de la dureté d'une époque cruelle, affrontant des événements inhumains, des pouvoirs et des hommes déterminés à les faire disparaître, nos ancêtres entreprirent pourtant le voyage éternel, portés par une vision qui les mena au-delà d'eux-mêmes, jusqu'au Sinaï pour y recevoir la Torah puis jusqu'à la Terre donnée par D.ieu. « Nos ancêtres » a-t-on dit, comme une préfiguration de ce que nous sommes.

C'est tout cela que nous revivons, peut-être avec encore plus de force, pendant ces soirs de Pessa'h où, sur chaque table juive, s'élève le grand chant de la liberté. C'est ce que nous revivons aussi pendant toute la semaine de la fête, comme un entre-deux du passé et du présent, en attendant l'avenir. Même quand les nuages semblent monter, nous savons que rien ne peut arrêter la liberté que nous avons en cœur. Liberté d'agir avec fidélité à cet héritage, liberté de faire que le monde soit meilleur, liberté d'avancer de degré en degré jusqu'au temps ultime, celui de Machia'h.

par 'Haïm Chnéor Nisenbaum

5785 / N° 27

(58^{ème} année)

CHABBAT PARCHAT TSAV

CHABBAT HAGADOL
SAM. 12 AVRIL 2025
14 NISSAN

PESSA'H

DU DIM. 13 AU DIM. 20 AVRIL
15-22 NISSAN

VEILLE DE PESSA'H

Jeu 10 avril :

Jeûne des premiers-nés
Recherche du 'Hamets
à partir de 21h 16

Vendredi 11 avril :

On brûle le 'Hamets
avant 12h 30

Samedi 12 avril :

On arrête de manger
le 'Hamets à 11h 30
et on élimine le
'Hamets restant
en récitant le second

Kol 'Hamira
avant 12h 30

(Horaires valables
pour l'Île-de-France)

ÎLE-DE-FRANCE



Horaire d'entrée de
CHABBAT TSAV
Vendredi 11 avril

ENTRÉE : 20h 18

A partir du dimanche 6 avril Pose des Téfilines : 6h 13 Heure limite du Chema : 10h 35 Fin de Kidouch Lévana : dimanche 13 avril à 1h 47mn

ÎLE-DE-FRANCE



Horaires d'entrée et sortie des
**2 PREMIERS SOIRS
DE PESSA'H**

Samedi 12 avril : **APRÈS 21h 28***

Dimanche 13 avril : **APRÈS 21h 27***

Sortie de la fête : 21h 32

PROVINCES

Bordeaux	20.24	Lyon	20.04	Nice	19.51
Deauville	20.28	Marseille	19.58	Rouen	20.24
Grenoble	19.59	Montpellier	20.05	Strasbourg	19.56
Lille	20.18	Nancy	20.03	Toulouse	20.15
		Nantes	20.31		

PROVINCES

	12.04* / 13.04* après après	12.04* / 13.04* après après	12.04* / 13.04* après après
Bordeaux	21.30 / 21.28	Lyon	21.10 / 21.09
Deauville	21.39 / 21.37	Marseille	21.03 / 21.01
Grenoble	21.05 / 21.04	Montpellier	21.09 / 21.08
Lille	21.31 / 21.29	Nancy	21.12 / 21.11
		Nantes	21.39 / 21.38
Nice	20.56 / 20.54	Rouen	21.35 / 21.33
Strasbourg	21.06 / 21.04	Toulouse	21.19 / 21.17

* Allumez uniquement à partir d'une flamme déjà existante

A partir du dimanche 13 avril Heure limite du Chema : 10h 27

asséchée ! Selon nos Sages, la mer se scinda en douze tunnels, un pour chaque tribu ! Et cela ne représente qu'une infime fraction des événements surnaturels incroyables ayant eu lieu en Égypte.

Comment peut-on comparer ces manifestations explicites du Pouvoir divin capable d'altérer la nature avec le phénomène relativement naturel d'une guerre civile ? Pourquoi ce miracle - celui des premiers-nés se battant pour inciter à la libération des Juifs - est-il qualifié de « grand » miracle et non les autres ?

Deux types de miracles

En réalité, ce miracle se distingue par son caractère unique, même au regard des miracles plus spectaculaires associés à l'Exode. On peut classer les miracles en deux catégories principales. La première est celle où Dieu dépasse clairement l'ordre naturel. L'avantage de cette catégorie de miracle réside dans le fait qu'elle nous persuade de l'existence de Dieu et de Sa supériorité sur tout, y compris les lois de la nature. La seconde catégorie de miracle se manifeste lorsque Dieu orchestre une situation dans laquelle la nature elle-même soutient le plan divin pour le monde. Ce même monde, qui constituait auparavant un obstacle à la réalisation du dessein divin, se transforme en facilitateur. (C'est pourquoi le mot hébreu pour « monde », « Olam », qui est étymologiquement lié au terme « Hèlèm » signifiant « dissimulation ».) L'importance de ce second type de miracle par rapport au premier réside dans sa capacité à engendrer une situation où les obstacles se transforment en alliés du plan divin. Plutôt que de transcender la nature pour satisfaire la Volonté divine, laissant ainsi celle-ci jouer son rôle originel d'obstacle, Dieu

modifie intrinsèquement la nature elle-même.

Transformer l'ennemi

Tel est le récit des événements survenus en Égypte avant l'Exode proprement dit. Les premiers-nés égyptiens représentaient leurs aînés et dirigeants, incarnant ainsi l'essence même de l'ordre naturel égyptien. Or, ces mêmes forces naturelles, qui caractérisaient l'existence en Égypte, se retournèrent contre leur propre peuple, combattant et sacrifiant leurs vies pour permettre aux Juifs de s'affranchir du joug égyptien. Bien que ce miracle soit moins spectaculaire et bouleversant que d'autres, c'est précisément le type de phénomène qui prépare davantage le monde à la véritable, complète et éternelle Rédemption, où même « les ténèbres brilleront ».

Ainsi, depuis le Chabbat précédant Pessa'h, la nation juive a été confrontée à un nouveau phénomène. Même l'ennemi peut être transformé, démontrant ainsi qu'il n'a jamais vraiment existé d'adversaire réel. Le prophète compare l'âge futur de la Rédemption à l'Exode d'Égypte : « Comme aux jours de votre sortie d'Égypte, Je vous montrerai des merveilles ». Concernant le temps de la Rédemption, il est dit que « la nuit brillera comme le jour ». Non seulement la lumière dissipera les ténèbres, mais ces dernières elles-mêmes seront métamorphosées en lumière.

L'obsession de l'exode

Le souvenir de l'Exode est un commandement biblique. Il incombe à chacun de le commémorer chaque jour et chaque nuit. De nombreux rituels du Judaïsme - du Séder de Pessa'h aux lois contre l'usure et les fausses mesures - sont en lien avec l'Exode, sous différentes formes.

L'importance de l'Exode est telle que les Dix Commandements commencent par la présentation de Dieu comme Celui qui a libéré le Peuple juif du pays d'Égypte, de la Maison de l'esclavage. Il est indéniable que cette libération constitue un élément majeur de notre histoire ; il est également vrai que sans cette liberté, il n'existerait pas de nation juive. Cependant, quelle est la raison de cette obsession pour l'Exode ? Se souvenir de cet événement une nuit par an lors du Séder pourrait sembler suffisant, mais pourquoi sommes-nous contraints de commémorer ce moment capital chaque jour et chaque nuit ? Pourquoi nécessitons-nous autant de rappels de cet événement historique ?

Sortir d'Égypte quotidiennement

Nos Sages avaient déjà anticipé cette interrogation lorsqu'ils déclarèrent dans la Michna et la Hagada : « Dans chaque génération, chacun doit se considérer comme s'il venait tout juste de quitter l'Égypte ». L'Exode ne doit pas être appréhendé comme un simple événement historique, mais plutôt comme un processus continu. Le terme hébreu « Mitsraïm », pour « Égypte », renvoie à en réalité à un état de confinement, tant physique que spirituel. Peu importe les progrès que nous avons réalisés, il subsiste toujours quelque chose qui nous confine, nous inhibe ou nous limite. Ainsi, sortir de « Mitsraïm » représente le processus d'élimination de tous les obstacles à notre avancement spirituel. De ce fait, notre mémoire de l'Exode ne se résume pas simplement à la commémoration d'un événement passé ; c'est un processus en cours. Lorsque nous prenons conscience que l'Exode est une réalité actuelle et ininterrompue, cela confère à son souvenir une signification bien plus profonde et vivante.



étude du RAMBAM

• DIMANCHE 6 AVRIL – 8 NISSAN

Il faut étudier ce jour le texte des bénédictions après le repas (Birkat Hamazone) issu du Michné Torah.

Mitsva positive n° 154: Il s'agit du commandement de nous abstenir de tout travail le jour du Chabbat.

• LUNDI 7 AVRIL – 9 NISSAN

Mitsva positive n° 154: Il s'agit du commandement de nous abstenir de tout travail le jour du Chabbat.

• MARDI 8 AVRIL – 10 NISSAN

• MERCREDI 9 AVRIL – 11 NISSAN

Mitsva négative n° 320: Il nous est interdit de faire tout travail le Chabbat.

• JEUDI 10 AVRIL – 12 NISSAN

• VENDREDI 11 AVRIL – 13 NISSAN

Mitsva négative n° 322: Il est interdit de punir les coupables et de mettre à exécution la sentence du Tribunal, le Chabbat.

• SAMEDI 12 AVRIL – 14 NISSAN

• DIMANCHE 13 AVRIL – 15 NISSAN

Mitsva négative n° 321: C'est l'interdiction qui nous a été

faite de voyager le Chabbat. La tradition a fixé à deux mille coudées la distance (des dernières maisons) de la ville qu'il est interdit de dépasser même d'une seule coudée.

• LUNDI 14 AVRIL – 16 NISSAN

• MARDI 15 AVRIL – 17 NISSAN

• MERCREDI 16 AVRIL – 18 NISSAN

Mitsva positive n° 155: Il s'agit du commandement nous incombant de prononcer des paroles le jour du Chabbat, lorsqu'il commence et quand il prend fin, cela correspond au Kidouch et à la Havdala.

• JEUDI 17 AVRIL – 19 NISSAN

Mitsva négative n° 320: Il nous est interdit de faire tout travail le Chabbat, ainsi qu'il est dit : « [Le jour du Chabbat] tu ne feras aucun travail ».

• VENDREDI 18 AVRIL – 20 NISSAN

Mitsva négative n° 321: C'est l'interdiction qui nous a été faite de voyager le Chabbat. La tradition a fixé à deux mille coudées la distance (des dernières maisons) de la ville qu'il est interdit de dépasser même d'une seule coudée.

500 PROPHÈTES ELIE AU SÉDER

Mon père, Yankel Katz était né à Moguilev (Belarusse) dans une famille Loubavitch qui émigra quelques années plus tard à Chicago, vers 1905. Encore enfant, il travailla dans une imprimerie et, dès l'âge de quinze ans, il était devenu le principal soutien de la famille Katz puisque son père ne gagnait pas grand-chose.

Bien que mon grand-père se soit détaché du mouvement 'hasidique, mon père quant à lui se dévouait pour la communauté, en particulier la Congrégation Anshei Lubavitch, une synagogue élégante parmi les quatre du mouvement Loubavitch à Chicago à cette époque. Il s'était aussi lié d'amitié avec des sommités rabbiniques en Europe et, dans les années 20, il correspondait avec le 'Hafetz 'Haïm et Rabbi 'Haïm Ozer Grodzinski auxquels il envoyait de l'argent.

En 1929, le Rabbi précédent, Rabbi Yossef Yits'hak se rendit à Chicago dans cette synagogue et mon père eut la chance de faire sa connaissance : il fut fasciné par le charisme du Rabbi, sa noblesse et sa simplicité.

Mon père n'évoqua jamais les sommes qu'il donnait pour la Tse-daka (charité). Nous vivions modestement mais, grâce à ses dons généreux, mon père aida le mouvement à acquérir le bâtiment du 770 Eastern Parkway (qui devint le siège mondial Loubavitch) et il contribua à la fondation du village Kfar Chabad en Israël. Après son décès, j'ai ouvert ses tiroirs et j'ai découvert une liasse de reçus datant de 1943, pour des milliers de dollars envoyés pour soutenir les communautés juives d'Europe réfugiées à Shanghai : il ne m'en avait jamais parlé.

Personnellement, je n'ai pas rencontré le Rabbi précédent mais en 1955, alors que j'avais dix ans, mon père m'a emmené au 770 voir le Rabbi. Il y eut un temps où le Rabbi téléphonait à mon père chaque Motsaé Chabbat (samedi soir), il lui téléphonait même parfois à son travail. Je savais qui était au bout du fil car mon père se levait aussitôt, mettait en toute hâte son chapeau et se lavait les mains avant de parler. Il m'arrivait de répondre moi-même au téléphone :

- A qui ai-je l'honneur ?
- Rav Schneerson !

J'assistai parfois à leurs conversations. Une fois mon père se plaignit d'une de mes passions :

- Mon fils s'intéresse trop à sa collection de timbres, cela lui vole du temps de son étude de la Torah...
- Vous savez, observa le Rabbi, ce n'est pas si mal que cela. Moi aussi, j'en ai collectionné.

Et le Rabbi raconta qu'en Russie, ses parents n'avaient plus d'argent et avaient revendu sa collection de timbres, ce qui leur avait permis de vivre décemment pendant plusieurs mois. Il n'y avait donc pas de quoi s'inquiéter en ce qui me concernait. Mon père ne m'adressa plus jamais de reproches au sujet de mes timbres...

Quand il m'apercevait dans le couloir du 770, le Rabbi m'arrêtait et me demandait comment j'allais. Quand j'eus grandi un peu, il me voyait marcher dans la rue et demandait à son chauffeur de freiner : « Souviens-toi de ce que je t'ai dit auparavant, m'interpellait-il : tu dois parler en public, c'est important que tu parles en public ! ». Il estimait que j'avais du talent pour expliquer – j'étu-

diais pour être rabbin : j'ai essayé d'accomplir sa volonté et j'ai parlé en public.

Comme je suis un Cohen, il me conseilla de ne pas prendre à la légère le privilège de la bénédiction des Cohanim à la synagogue les jours de fête. Et souvent, il demandait à mon père – les jours de semaine – de le bénir aussi. Quand mon père prit sa retraite (à 85 ans), il devint un peu dépressif et le Rabbi lui fit remarquer : « Votre travail est de bénir les gens avec la bénédiction sacerdotale ! ». C'est ainsi qu'il prit l'habitude d'évoluer dans la synagogue du 770 en bénissant les gens et cela le rendait heureux.

Jusqu'en 1970, nous étions invités au Séder du Rabbi. La première nuit de Pessa'h, nous prions au 770 et, après l'office, le Rabbi se rendait dans sa pièce personnelle et mon père le suivait, en m'emmenant ; ils discutaient un peu. Puis le Rabbi restait seul dans ce bureau jusqu'à ce que quelqu'un frappe à sa porte et alors nous montions dans l'appartement du Rabbi précédent pour le Séder.

Le Rabbi mettait peut-être dix minutes pour préparer son plateau du Séder. Il y avait plusieurs 'Hassidim importants autour de la table, chacun avait son plateau. Au moment d'ouvrir la porte pour le prophète Elie comme le veut la coutume, quelqu'un ouvrait la porte et ce qui semblait être 500 prophètes Elie apparaissaient : de fait, les étudiants de Yechiva s'étaient hâtés de terminer leur propre Séder pour mériter d'apercevoir le Rabbi à ce moment sublime entre tous.

C'était toujours mon père qui dirigeait le Séder, c'est-à-dire qu'il lisait la Hagada à haute voix tandis que le Rabbi et tous les convives suivaient à voix basse. C'était aussi ainsi que cela s'était passé du temps du Rabbi précédent. Parfois quelqu'un posait une question et le Rabbi répondait de façon concise. Moi-même j'avais demandé pourquoi, dans le passage « Dayénou » il est écrit : « Si D.ieu nous avait amenés près du mont Sinaï mais ne nous avait pas donné la Torah, cela nous aurait suffi. Comment comprendre cela, toute notre existence dépend de la Torah, comment peut-on se contenter d'être arrivés au pied du mont Sinaï sans recevoir la Torah ? ».

Le Rabbi répondit que le rassemblement devant le Sinaï avait été un événement d'importance nationale : c'est devant cette montagne que nous sommes devenus le Peuple juif et c'était déjà une étape importante en soi.

A la fin du Séder, le Rabbi prenait une grande bouteille de vin recouverte d'un sac en papier (on n'en voyait que le goulot) et il y versait un peu de vin de la coupe d'Eliahou, puis versait un peu de vin de la bouteille dans la coupe, plusieurs fois de suite, diluant le vin de la coupe jusqu'à ce que tout soit retourné dans la bouteille. A ce moment, la pièce était bondée et, tandis que le Rabbi procédait à tout ceci, les 'Hassidim chantaient « Kéli Ata Vehodéka... »

Pour moi, être assis et observer ce grand dirigeant du Peuple juif accomplissant ce rituel, en entendant cette mélodie merveilleuse, c'était une expérience fabuleuse. C'était si merveilleux, comme une expérience en-dehors du corps et c'était le moment le plus sublime du Séder.

M. Hirsch Katz - JEM

Traduit par Feiga Lubecki

• SAMEDI 19 AVRIL – 21 NISSAN

Mitsva positive n° 165: Il s'agit du commandement nous incombant de cesser toute activité le jour de Kippour.

Mitsva négative n° 329: C'est l'interdiction qui nous a été faite d'effectuer un travail le jour de Kippour.

Mitsva positive n° 164: Il s'agit du commandement qui nous incombe de jeûner le 10 Tichri.

Mitsva négative n° 196: Il nous est interdit de prendre la moindre nourriture le jour du Grand Pardon.

• DIMANCHE 20 AVRIL – 22 NISSAN

Mitsva positive n° 159: Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné de nous abstenir de tout travail le premier jour de Pessa'h.

Mitsva négative n° 323: C'est l'interdiction qui nous a été faite d'accomplir un travail servile le premier jour de la fête de Pessa'h.

Mitsva positive n° 160: Il s'agit du commandement nous incombant de nous abstenir de tout travail le septième jour de la fête de Pessa'h.

Mitsva négative n° 324: C'est l'interdiction qui nous a été faite d'accomplir un travail servile le septième jour de la fête de Pessa'h.

LA HALA'HA

de la semaine



QUELLES SONT LES MITSVOT ESSENTIELLES DU SÉDER ?

Le samedi 12 et le dimanche 13 avril 2025, on organise le repas du Séder pour célébrer la sortie d'Egypte. On ne pourra commencer qu'après la nuit tombée samedi à 21h 28 et dimanche 21h 29 (en Ile-de-France). Tous les Juifs doivent participer au Séder, hommes, femmes et enfants. Il faut :

• Raconter la sortie d'Egypte

On le fait en lisant la Hagada. Il faut raconter à tous les participants et en particulier aux enfants, selon ce qu'ils peuvent comprendre. Pour éviter qu'ils ne s'endorment, on aura pris soin de les faire dormir l'après-midi et on leur fera chanter certains paragraphes de la Hagada.

• Manger de la Matsa

On mange de la Matsa Chmoura les deux soirs du Séder après avoir dit la bénédiction : « *Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Achère Kidéchanou Bémitsvotav Vétsivanou Al A'hilat Matsa* », en plus de la bénédiction habituelle « Hamotsi ». La Matsa du Séder sera « Chmoura », c'est-à-dire qu'on aura surveillé, depuis la moisson, que les grains de blé, et plus tard la farine, n'aient pas été en contact avec de l'eau, ce qui aurait risqué de les rendre 'Hamets. Les Matsot Chmourot sont rondes, cuites à la main (et non à la machine) comme au temps de la sortie d'Egypte. On peut se les procurer auprès du Beth 'Habad le plus proche de chez soi.

Il faut manger au moins 30 grammes de Matsa, et il est préférable de les manger en moins de quatre minutes. Il faudra manger trois fois cette quantité de Matsa : pour le « Motsi », pour le « Kore'h » (le « sandwich » aux herbes amères), et pour le « Afkoman », à la fin du repas, en souvenir du sacrifice de Pessa'h qui était mangé après le repas.

• Manger des herbes amères (Maror)

On mange des herbes amères en souvenir de l'amertume de l'esclavage en Egypte. On achètera de la salade romaine qu'on nettoiera feuille par feuille devant une lumière pour être sûr qu'il n'y a pas d'insecte, après l'avoir fait tremper dans de l'eau. On prépare pour chacun des convives au moins 19 grammes de « Maror », (c'est-à-dire) de salade romaine avec un peu de raifort râpé, trempé dans le « Harosset » (compote de pommes, poires et noix, avec un peu de vin) après avoir prononcé la bénédiction : « *Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Achère Kidéchanou Bémitsvotav Vétsivanou Al A'hilat Maror* ». On consomme encore 19 grammes de Maror bien séché, entouré de Matsa pour le « Sandwich de Kore'h ».

• Boire 4 verres de vin

On doit boire au cours du Séder au moins quatre verres de vin ou de jus de raisin cachère pour Pessa'h. Le verre doit contenir au moins 8,6 centilitres et on doit en boire à chaque fois au moins la moitié, en une fois. Les hommes et les garçons doivent s'accouder sur le côté gauche, sur un coussin, pour manger la Matsa et boire les quatre verres de vin.

F.L.



LEADER CASH

Du choix et des prix bas !

MAGASINS CASH AU SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ

- Paris 16^e : 86 rue d'Auteuil
CC Les Belles Feuilles : 41 rue S. Didier
- Paris 17^e : 13 rue Brémontier → NOUVEAU ←
- Paris 19^e : 82 rue Petit
- 92300 Levallois : 81 rue Jules Guesde
- 93220 Gagny : 71 Avenue Henri Barbusse
- 94410 S. Maurice : 56 bis Av. du Ml de Lattre de Tassigny
- 13013 Marseille : 13 Bd des Tilleuls (du dimanche au jeudi de 8h à 20h)

Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h - Le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat



LES GRANDES MARQUES À PETITS PRIX

- 96 Av. Niel - 75017 Paris
Tél : 01.42.67.89.04
- 101 Av. Ed. Vaillant - 92100 Boulogne
Tél : 01.42.53.00.90
- 5 Route André Citroën - 78140 Vélizy
Tél : 01.34.65.97.07
- 5 rue Fernand Léger - 95480 Pierrelaye
Tél : 01.39.78.08.00
- 6 Av. A. Einstein - 93150 Le Blanc Mesnil
Tél : 01.49.15.06.63

DRAY.FR



Matelas avec zip de séparation sur demande

6 magasins

à votre disposition

53 rue de Fontenay

• 94300 VINCENNES •
01.41.77.30.50 / 01.45.72.46.81

342 rue des Pyrénées

• 75020 PARIS •

PROCURATION de VENTE du 'HAMETS

Je soussigné.....

demeurant.....

Code postal : Ville :

donne le plein pouvoir au Rabbin L.I. Kahn pour procéder à la vente avant Pessa'h de toutes sortes de 'Hamets et de la vaisselle 'Hamets non nettoyée m'appartenant, de même qu'à la location des lieux suivants où ils seront entreposés :

.....et partout où il se trouve et j'accepte toutes les modalités et les conditions énoncées dans l'acte général de procuration pour la vente du 'Hamets établi par le Rabbin L. I. Kahn.

Date : / / 2025 Signature :

Vous pouvez renvoyer cette procuration au BETH LOUBAVITCH : 8, rue Lamartine - 75009 Paris

• Par la poste: (ne pas envoyer en recommandé) ce formulaire doit être envoyé au plus tard le mardi 8 avril 2025. Passé ce délai, ce formulaire peut être apporté au BETH LOUBAVITCH 8 rue Lamartine- 75009 Paris ou au 55 rue Petit - 75019 Paris jusqu'au jeudi 10 avril 2025 à 19h.

• Par Internet à l'adresse suivante : www.loubavitch.fr avant le jeudi 10 avril à 19h.

Nous ne pouvons accepter aucune responsabilité quant aux formulaires qui nous parviendraient tardivement. N.B.: Inutile d'avoir rangé tout votre 'Hamets pour renvoyer la procuration. Précisez simplement les lieux où vous le déposerez. Il suffit que le 'Hamets s'y trouve à la date de la vente effective.

Carrosserie Peinture
Mécanique-Pare-brise

FRANCHISE OFFERTE
(voir conditions au garage)

VÉHICULES DE REMPLACEMENT

Spécialiste de vos retours de leasing
Agréé réparateur véhicules hybride et électrique
(norme NF C18-550)

BORNE DE RECHARGE RAPIDE SUR PLACE ☎ 07.62.00.60.99
☎ 01.57.42.57.42

demandez shmouel
directauto@orange.fr
43 Chemin des vignes-93000 Bobigny
www.direct-auto.fr

AUTOVISION
CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

A 3mn de la Porte de Pantin

LE NUMERO 1 DE LA COMMUNAUTÉ

NOUVEAU !! Contrôle Technique moto

Prise de RDV : Feivel Basanger
01 41 83 19 23
06 21 65 58 71

Service Porte à Porte € 8 - sur présentation de la Sidra

32-36 rue de Stalingrad
93310 Le Pré S. Gervais

GARAGE DIRECT AUTO

ATELIER REPARATION ☎ 07.62.00.60.99

ACHAT VENTE ☎ 07.67.17.39.84

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat.

Orpi Orpi Optimum
Rudy HAROSCH
350 rue des Pyrénées – Paris 20^e

2 Agences à votre service
Buttes Chaumont – Jourdain/Belleville

Simplifiez-vous la vie,
la gestion complète de vos biens
avec assurance loyers impayés

Estimation offerte
sous 48h

Tél : 01.42.00.02.02

optimum@orpi.com

3 mois d'honoraires de gestion offerts avec le code : SIDRA

ORT
FRANCE

Depuis 1921
www.ort-france.fr

7 établissements sous contrat d'association

Du collège à Bac+5

+ de 40 formations Initial et alternance

contacts : contact.inscription@ort-france.fr • 01 44 17 30 87

Lyon - Marseille - Montreuil - Paris - Strasbourg - Toulouse - Villiers-le-Bel

Win ENERGIE

WIN ENERGIE
mandataire / délégataire dans les C.E.E.

intégrer de nouvelles
régies commerciales BtoB

AUCUN INTERMEDIAIRE
DE L'INSTALLATION À LA VALORISATION

Fiches fournies
Accompagnement financier (avec acomptes)

Formation assurée

Rudy KHAYAT

06.98.98.94.98

www.winenergie.fr

Pharmacie

Quai du Mont Blanc

Fermée Chabbat et jours de fête

Messody Moyal

Pharmacienne responsable

19, quai du Mont Blanc
1201 Genève - Suisse

Tél : 004 122 731 90 85

Fax : 004 122 732 47 15

ROSETTA

TRATTORIA ITALIENNE

Sous le contrôle du Beth Din de Paris



Halavi

73 Rue de Prony
75017 Paris
01.45.74.54.74



Halavi

3 Rue Geoffroy-Marie
75009 Paris
01.47.70.00.76



Bassari

98 Rue de Montmartre – 75002 Paris
01.42.21.38.68



ETINCELLES
DE MACHIA'H

LA COUPE DU PROPHÈTE ELIE

Le soir du Séder, la coutume, respectée dans toutes les communautés, veut que l'on verse une coupe de vin pour le Prophète Elie. Cet usage est connu, il est même un des moments particulièrement attendus de la célébration de Pessa'h. Pourtant, il n'est pas enseigné par le Talmud ou les premiers décisionnaires. Il a été instauré plus tardivement et cela n'est pas le fait du hasard.

En effet, cette coupe de vin se rattache à la foi en la venue de Machia'h et en celle du Prophète Elie qui sera son annonciateur. Or, plus on se rapproche du temps de cet avènement, plus la croyance en sa survivance et le sentiment d'attente grandissent dans le cœur de chacun.

C'est la raison pour laquelle la coutume de verser cette coupe s'est répandue dans les dernières générations. Elle est la traduction de cette avancée.

(D'après Likouteï Si'hot, vol. XXVII, p. 55) H.N.

LA CENTRALE DU
DEBOUCHAGE

MICHAEL BARANES
lacentraledebouchage@gmail.com

LE SPÉCIALISTE
DU DÉBOUCHAGE

- Intervention rapide -
+ de 10 ans d'expérience

07.60.14.26.26

MERGUI

PARIS
BIJOUTERIE - JOAILLERIE - ACHAT OR
2 rue du Faubourg Montmartre, 75009 Paris



Ouverture d'une
DEUXIÈME BOUTIQUE

69 rue Manin, 75019 Paris



@mergui-paris



ariemergui.com



06 59 89 26 99



Votre boîte de Tsédaka est pleine!

Contactez-nous au **01 45 26 87 60**

Nous nous ferons un plaisir de venir la chercher

Vous pouvez également la déposer au Beth Loubavitch :
8 rue Lamartine - Paris 9^e ou au 55 rue Petit - Paris 19^e
ou compléter notre formulaire en ligne sur loubavitch.fr/tsedaka

ÎLE-DE-FRANCE



Horaires d'entrée et sortie des
2 DERNIERS SOIRS
DE PESSA'H

Vendredi 18 avril : **AVANT 20h 29***

Samedi 19 avril : **APRÈS 21h 40****

Sortie de la fête : 21h 42

PROVINCES

	18.04* / 19.04** avant après		18.04* / 19.04** avant après		18.04* / 19.04** avant après
Bordeaux	20.33 / 21.40	Lyon	20.13 / 21.21	Nice	20.00 / 21.05
Deauville	20.39 / 21.51	Marseille	20.07 / 21.12	Rouen	20.35 / 21.47
Grenoble	20.08 / 21.15	Montpellier	20.13 / 21.19	Strasbourg	20.07 / 21.18
Lille	20.29 / 21.43	Nancy	20.13 / 21.24	Toulouse	20.23 / 21.28
		Nantes	20.41 / 21.50		

* N'allumez pas après l'heure indiquée

** Allumez uniquement à partir d'une flamme déjà existante

כל דקפין ייתי ויכול, כל דצריך ייתי ויפסח!

Sédarim communautaires

PESSA'H 5785

SAMEDI 12 & DIMANCHE 13 AVRIL 2025 • ÎLE DE FRANCE

75

Beth Loubavitch Etudiants
(spécial Etudiants)
bethloubavitch-etudiants.com

75007

Y. Mergui
Tél. 06 22 03 33 07

75007 - Est

L. Mani
Tél. 06 95 62 97 27

75010

C. Halimi
Tél. 06 20 47 23 75

75011 - Nord

M. Cohen
Tél. 06 10 96 30 84

75011 - Bastille

L. Arnaue
Tél. 06 65 01 18 20
bethloubavitchb.kehila.io/seder

75011

M. Engelberg
Tél. 06 23 40 26 62

75012

I. Nisenbaum
Tél. 01 46 28 03 66

75013

M. Assouline
Tél. 06 25 88 97 13

75016

H. Hertz
Tél. 06 51 96 68 24

75017

M. Habib
Tél. 06 51 93 44 15

75017

I. Elm kies
Tél. 07 87 26 21 21

75017

Y. Elbaz
Tél. 06 50 07 33 09

75018

Mme Touboul
Tél. 06 69 37 90 83

75020

N. Belhassen
Tél. 06 66 05 98 83
habadcouronnes@gmail.com

75020

C. Atlan
Tél. 06 12 67 75 00

60

Chantilly
H. Samama
Tél. 06 45 48 64 33

78

Houilles
M. Chaouat
Tél. 07 70 88 82 13

Maisons Laffitte

L. Sarfati
Tél. 06 64 38 03 96

Versailles

E. Cohen
Tél. 06 19 64 17 64

91

Palaiseau

Y. Zerbib
Tél. 06 17 55 29 53
loubavitch.palaiseau@gmail.com

Ris-Orangis

N. Sebag
Tél. 06 50 24 24 63

Saclay

L. Mimoun
Tél. 06 65 96 26 26

92

Antony

Y. Bokobza
Tél. 06 46 39 87 85

Clichy

L. Uzan
Tél. 06 49 54 35 66
levyu770@gmail.com

Le Plessis Robinson

M. Abitboul
Tél. 07 83 95 81 77

Montrouge

D. Mimoun
Tél. 06 14 25 67 81

Sceaux

L. Mimoun
Tél. 06 65 96 26 26

Vanves

C. Taieb
Tél. 06 67 28 88 51

93

Aulnay-sous-Bois

A. Gabay
Tél. 06 58 47 92 99

Aubervilliers

S. Tewel
Tél. 07 69 14 77 09

Les Lilas

M. Sarfati
Tél. 06 19 50 93 62

Noisy le Grand

D. Benchetrit
Tél. 06 49 83 18 45

Pantin

M. Balouka
Tél. 06 13 32 54 49

94

Alfortville

M. Choukroun
Tél. 06 16 50 50 17

Arcueil

L. Goldberg
Tél. 06 58 04 67 06

Creteil

M. Mellul
Tél. 06 50 97 35 28

Fontenay sous Bois

M. Danan
06 24 14 43 11

Ivry-sur-Seine

M. Assouline
06 21 22 54 00

Joinville le Pont

M. Moaty
07 83 73 73 46

Mandres-les-Roses

C. Edery
06 61 07 51 42

Villecresnes

M. Sebag
06 24 72 71 21

95

Cergy Pontoise

M. Dawidowicz
Tél. 06 10 25 15 28

Montmagny

M. Sitbon
Tél. 06 12 83 38 48

Sarcelles

Y. Bitton
Tél. 09 81 48 87 37

Soisy sous Montmorency

D. Abrahami
Tél. 06 50 05 77 74

RESERVATION OBLIGATOIRE

